

la santé cardiorespiratoire : ça se cultive !



Rapport annuel

2010/11

table des matières

Lettres de présentation	4
Message de la présidente	5
Rapport des activités	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	10
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	11
Délivrance des permis	12
Garantie contre la responsabilité professionnelle	12
Comité d'inspection professionnelle/ rapport de la coordonnatrice	13
Bureau du syndic	16
Conseil de discipline	18
Comité de révision	19
Comité de la formation des inhalothérapeutes	20
Communications/rapport de la coordonnatrice	21
Développement professionnel/ rapport de la coordonnatrice	24
Renseignements généraux	27
Personnel du siège social et collaborateurs	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29



Rapport annuel
2010/11

LETTRES DE PRÉSENTATION

Juillet 2011
Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2011
Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
et responsable de l'Application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2011
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'Application des lois professionnelles.

Jean-Marc Fournier

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Voici venu le temps de rédiger le rapport annuel pour l'exercice 2010-2011 de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Avant de vous entretenir des principaux dossiers qui ont retenu notre attention, j'aimerais souligner encore une fois le travail exceptionnel accompli par toute l'équipe de l'Ordre. Je souligne leur dévouement ainsi que leur appui inconditionnel dans l'accomplissement de ma fonction à la présidence de l'OPIQ, et plus particulièrement à madame Josée Prud'Homme, et ce, depuis douze années.

Le temps passe vite, mais en certaines occasions, l'attente nous semble parfois interminable. Cette réalité s'applique également au plan professionnel, surtout lorsque les dossiers touchent plusieurs partenaires et acteurs et que la conclusion se fait attendre.





LA FORMATION

Le dossier prioritaire de l'OPIQ est et demeure toujours celui de la réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes. À la fin de 2010, une première orientation du ministère de l'Éducation voulait que le nouveau programme demeure de niveau collégial d'une durée de trois ans. Cette orientation ne pouvait d'aucune manière, selon l'Ordre, constituer une réponse satisfaisante à l'*Analyse de la profession* effectuée en 2009-2010 démontrant clairement que, depuis 1991, la pratique professionnelle de l'inhalothérapie s'est complexifiée considérablement avec l'ajout de nouveaux secteurs d'activité ainsi qu'un accroissement significatif du niveau d'autonomie requis par la pratique clinique actuelle, et ce, tous secteurs d'activité confondus. En réponse à cette orientation, l'OPIQ a mandaté quatre experts en enseignement de l'inhalothérapie provenant de trois différents établissements collégiaux, afin de comparer le nombre d'heures d'enseignement requis pour répondre à l'*Analyse de la profession* avec celui en vigueur actuellement dans les cégeps et les milieux cliniques. Leur analyse, publiée en mars 2011, démontre clairement que le programme de formation initiale en inhalothérapie nécessiterait l'ajout d'un peu plus de 1100 heures d'enseignement théorique et clinique pour permettre aux finissants d'acquérir les connaissances et les aptitudes essentielles à l'exercice contemporain de l'inhalothérapie (tel que décrit dans l'*Analyse de la profession*) ainsi qu'aux exigences du *Profil national des compétences*. Dans ce dossier, l'Ordre entend conserver en tête, et ce, sans équivoque, l'objectif d'une révision substantielle de la formation initiale, telle que l'exige la pratique clinique actuelle. L'exercice 2011-2012 sera crucial dans ce dossier et nous ne mesurons pas nos efforts pour parvenir à une solution satisfaisante qui garantira une adéquation optimale entre la formation initiale et l'exercice sécuritaire de la profession.

L'ÉVALUATION

Pour poursuivre, revenons à ce même document, l'*Analyse de la profession*, dans lequel il est clairement ressorti que les inhalothérapeutes effectuent l'évaluation cardiorespiratoire dans la quasi-majorité des interventions cliniques. Cet élément devient donc un appui supplémentaire à l'évolution d'un autre dossier d'envergure, soit celui de l'évaluation. Nous avons entrepris des démarches en vue d'obtenir une clarification à notre législation, qui porte malheureusement à confusion selon la personne qui en interprète ce libellé retrouvé dans notre champ d'exercice, « [...] contribuer à l'évaluation de la fonction cardiorespiratoire à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique [...] ». Si l'on se réfère à l'esprit de la *Loi 90*, la contribution permet d'agir avec le professionnel à qui l'activité a été réservée et l'étendue de cette contribution est déterminée par ce même professionnel, en l'occurrence, le médecin. Par contre, nous sommes convaincus de la nécessité d'obtenir une activité distincte à cet égard. Nous poursuivons les démarches en ce sens auprès des différentes instances concernées.

LA RÉGLEMENTATION

Les projets de règlements déposés à l'Office au cours des deux dernières années sont en voie d'être publiés ou adoptés. Il s'agit des règlements suivants :

- l'exercice en société de la profession d'inhalothérapeute;
- le *Code de déontologie des inhalothérapeutes*;
- les activités de formation pour opérer et assurer le fonctionnement de l'équipement d'assistance pulmonaire ou circulatoire par membrane extracorporelle et de l'équipement d'autotransfusion.

Ce dernier règlement est en lien avec celui du Collège des médecins, lui aussi publié et qui autorise les inhalothérapeutes à opérer et assurer le fonctionnement des appareils utilisés en ECMO et en autotransfusion et d'exercer une surveillance clinique des personnes reliées à ces équipements.

DIVERS

L'Ordre a appris au cours du dernier exercice qu'un nouveau cégep, celui de Valleyfield, offrira le programme de Techniques en inhalothérapie à partir de l'automne 2011. Une lettre a été adressée à la ministre de l'Éducation afin de partager notre inquiétude en regard de la disponibilité de places de stages cliniques pouvant répondre aux exigences de la pratique de l'inhalothérapie. Nous savons pertinemment que les maisons d'enseignement, maintenant au nombre de huit, doivent réduire le nombre d'admissions dans le programme d'inhalothérapie et cet état de fait est principalement dû à la problématique d'offrir suffisamment de places de stages cliniques.

L'intégration des technologues en électrophysiologie (EPM) à l'Ordre des technologues en imagerie médicale et radio-oncologie (OTIMRO) n'est toujours pas finalisée. La publication du décret d'intégration devrait être publiée à l'automne 2011. L'OPIQ demeurera vigilant, en particulier sur deux activités réservées qui touchent l'ajustement des masques de type CPAP et BiPAP et l'insertion d'un ballonnet œsophagien.

D'autres dossiers ont également retenu notre attention au cours de l'année. La lecture des rapports de la Directrice générale, de la syndic et des coordonnatrices vous offrira un meilleur aperçu de l'ampleur du travail accompli, toujours dans le but de répondre à notre mission première de protection du public.

Céline Beaulieu, inh., B.A.
Présidente

RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'année 2010-2011 constituait la dernière année du plan stratégique 2007-2011. Nous pouvons constater, avec fierté, que la plupart de nos objectifs stratégiques ont été atteints à l'exception de celui de la réforme de la formation initiale. Ce dossier a quelque peu retenu l'attention de la direction générale, de la présidence et du Conseil d'administration de l'OPIQ au cours des derniers mois voire des dernières années ! Espérons que le prochain exercice financier se terminera avec une décision positive de la part du MELS dans ce dossier.

Soulignons également que les travaux de l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire en lien avec les projets subventionnés par le gouvernement fédéral vont bon train. Ainsi, nous avons conclu une entente avec les provinces non réglementées pour la mobilité de la main-d'œuvre et nous avons entrepris avec nos homologues canadiens, un exercice d'harmonisation de nos procédures et de nos processus.

Puisque que j'ai été impliquée dans plusieurs dossiers de mes collègues, je vous invite à prendre connaissance de leur rapport respectif pour mesurer l'ampleur des dossiers et des travaux qui ont marqué cet exercice financier.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail soutenu et acharné de l'ensemble du personnel, des administrateurs et de nos collaborateurs à la réalisation du plan d'action. Je les remercie très sincèrement pour leur contribution remarquable et leur dévouement.

Je termine en remerciant notre présidente, madame Céline Beaulieu, pour sa confiance à mon égard et envers tout le personnel de l'Ordre. Son dynamisme et sa détermination nous guident et nous inspirent à toujours nous améliorer.



Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.
Directrice générale et Secrétaire



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans l'ordre habituel débutant avec la première rangée : Réjean Duchesne, Michèle Vincent Félix, Josée Prud'Homme, Céline Beaulieu, Mélany Grondin, Brigitte Fillion, Raymond Proulx, Mylène Gauthier, Annie Quenneville, Francine Gagnon, Johanne Fillion, Laurier Boucher, Francine LeHouillier, Jean-Claude Lauzon, Michèle Tremblay.



La présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, madame Céline Beaulieu, a été élue au suffrage des administrateurs du Conseil pour un troisième mandat consécutif, le 15 septembre 2007. L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 23 septembre 2011.

Régions administratives	Administrateurs	Élu	Nommé	Entrée en fonction
1. Montréal	Vacant	■		Démission
	Brigitte Fillion		■	Octobre 2009
	Johanne Fillion	■		Septembre 2007
	Jean-Claude Lauzon	■		Octobre 2009
	Michèle Vincent Félix	■		Septembre 2007
2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Francine LeHouillier	■		Octobre 2009
	Mélany Grondin	■		Septembre 2007
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Réjean Duchesne	■		Octobre 2009
4. Montérégie	Annie Quenneville	■		Octobre 2009
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Céline Beaulieu	■		Septembre 2007
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Mylène Gauthier	■		Septembre 2007
7. Estrie	Francine Gagnon	■		Septembre 2007
8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec	Michèle Tremblay	■		Septembre 2007
Représentants de l'Office des professions du Québec	Michel Perreault		■	Octobre 2009
	Raymond Proulx		■	Novembre 2005
	Marie Christine Larouche		■	Janvier 2011
	Laurier Boucher		■	Septembre 2010

Le Conseil d'administration a tenu trois réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'adopter une norme de calcul visant à reconnaître quatre heures de formation continue aux inhalothérapeutes suivant un programme de formation lors d'une affectation dans un nouveau secteur d'activité ;
- d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer l'entente visant l'enregistrement des thérapeutes respiratoires provenant des provinces non réglementées au Canada ;
- d'adopter le *Profil national des compétences* 2011 ;
- d'appuyer l'Ordre des technologistes médicaux relativement à une demande de développement d'un programme universitaire en médecine transfusionnelle ;
- de transmettre l'avis de l'OPIQ à l'Office des professions relativement à l'intégration des technologistes en électrophysiologie médicale à l'Ordre des technologues en radiologie et en imagerie médicale ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de suspendre sept (7) inhalothérapeutes pour la non-conformité au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ* et d'imposer des frais administratifs de 150 \$ plus taxes lors de la levée de la suspension sur présentation des heures de formation complétées ;
- d'accorder une dispense de formation continue à trois (3) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'autoriser la Secrétaire à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme en Techniques d'inhalothérapie qui ont présenté une demande d'inscription ;

- de délivrer trois (3) permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeutes hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de fixer la date de l'Assemblée générale annuelle le 23 septembre 2011 ;
- d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2010-2011 ;
- d'imposer à la suite d'un échec, un deuxième stage clinique à un membre et de limiter sa pratique professionnelle ;
- de lever la suspension ou la limitation du permis d'un (1) inhalothérapeute ayant complété les cours et stages prescrits ;
- de reconnaître des équivalences partielles à vingt-deux (22) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, stages cliniques et examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- d'adopter le plan d'action 2010-2011 ;
- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 et de décider de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2011-2012 ;
- d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2010-2011 ;
- d'adopter la politique administrative sur l'Administration et la régie interne de l'Ordre ;
- d'adopter le Code d'éthique et les règles de fonctionnement du comité d'inspection professionnelle.

NOMINATIONS

Le CA a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- de nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec ;
- de procéder à l'élection du comité exécutif.

RÈGLEMENTATION

- D'adopter les modifications au *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- d'adopter les modifications au *Règlement divisant le territoire du Québec en région aux fins d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- d'adopter les modifications au *Règlement sur le Conseil d'administration, l'assemblée générale et le siège de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- de mandater la direction générale pour préparer un projet de règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance du permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, lequel doit prévoir l'obligation de faire des stages cliniques supplémentaires et la réussite de l'examen professionnel de l'OPIQ.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu huit (8) réunions, dont cinq (5) par conférence téléphonique. Le CE s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions adoptées par le comité exécutif.

- D'adopter les états financiers courants;
- d'autoriser un montant supplémentaire de 500 \$ à l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire pour le développement et la mise à jour du *Profil national des compétences*;
- d'accorder une dispense de formation continue à cinq (5) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire*;
- de lever la suspension ou la limitation du permis de deux (2) inhalothérapeutes ayant complété les cours et les stages prescrits;
- de réinscrire au Tableau des membres, un (1) inhalothérapeute et d'imposer des cours et des stages et de limiter sa pratique professionnelle;
- d'imposer à un membre, à la suite d'une inspection particulière de ses compétences, des cours et des stages et de limiter sa pratique professionnelle;

- de délivrer un permis restrictif temporaire à une personne ayant demandé une équivalence et de lui imposer un stage;
- de délivrer un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeutes hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques;
- de nommer messieurs Bernard Cadieux et Richard Di Lallo, scrutateurs, ainsi que madame Dominique Brault, scrutatrice, pour le dépouillement du scrutin du 24 mai 2011;
- de nommer madame Céline Deschênes, récipiendaire du prix Mérite CIQ 2010;
- de nommer des enquêteurs relativement à deux (2) enquêtes concernant l'usurpation du titre et la pratique illégale;
- d'autoriser le dépôt de poursuites pénales au moyen de divers constats d'infraction comme prévu par le *Code de procédure pénale*;
- d'autoriser madame Joëlle Larivière, syndic de l'OPIQ à obtenir l'émission d'un mandat de perquisition au nom de l'OPIQ et à signer en son nom, toutes procédures nécessaires à l'obtention d'un tel mandat dans deux dossiers;
- de reconnaître des équivalences partielles à trente-et-une (31) personnes formées à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2011

Madame Céline Beaulieu, présidente
 Madame Francine LeHouillier, 1^{re} vice-présidente
 Madame Michèle Vincent Félix, 2^e vice-présidente
 Madame Brigitte Fillion, trésorière
 Monsieur Raymond Proulx, administrateur nommé

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

La première cohorte du programme de formation d'appoint des personnes formées à l'étranger a terminé en mai 2011. Bien que nous n'ayons encore pu en dresser un bilan complet, nous constatons la satisfaction des enseignants et des étudiants qui ont été admis dans ce programme. Par ailleurs, l'OPIQ poursuit ses travaux visant à rendre encore plus efficace le processus de reconnaissance des équivalences. Nous avons connu cette année une augmentation considérable du nombre de demandes d'équivalence et nous avons tenté d'y répondre adéquatement, et ce, malgré le manque de ressource.

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	3	—	3	0	0
Hors du Canada	53	0	53	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	3	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	53

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

DÉLIVRANCE DES PERMIS

12

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	1	1	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis spécial (art. 42.2 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	200	200	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	14	14	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	4	4	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2010		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	3397	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre des membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	3278	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE/ RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Fidèle à ses habitudes, l'inspection professionnelle poursuit ses démarches d'amélioration constante en lien avec la mission centrale de l'organisation, la protection du public.

Le milieu de la santé en constante évolution nous force à nous interroger et à examiner chacune des occasions de relever notre performance, ce qui nous renvoie à notre culture d'innovation et à notre détermination à nous améliorer sans cesse.

Une des idées novatrices qui a vu le jour au cours de cet exercice a été de devancer le courant de l'évaluation des risques et de leur criticité en adaptant un modèle d'analyse de plus en plus utilisé et d'en faire un outil central du processus d'inspection générale de l'exercice. Ceci permet dorénavant aux établissements de mieux cibler leurs interventions d'amélioration de la pratique à la suite d'une visite d'inspection.

Cette année, l'évaluation des besoins et des attentes des inhalothérapeutes inspectés ont été au centre de nos préoccupations. Désirant mieux cerner cet aspect, nous avons donc mené une importante consultation auprès d'un groupe de discussion formé de responsables de service, d'inhalothérapeutes et de coordonnateurs ayant reçu ou non une visite d'inspection. Nous avons également consulté d'autres ordres pour nous enquérir des outils utilisés lors d'inspections professionnelles.

Les idées ainsi générées par le groupe de discussion, que nous remercions, a permis d'évaluer la possibilité de revoir certains mécanismes de l'inspection, de changer les paradigmes existants pour enfin proposer l'autoévaluation aux établissements. Cette dernière, comme d'autres propositions discutées, fera d'ailleurs l'objet d'un projet pilote au cours du prochain exercice. Bref, nous poursuivons l'amélioration et la diversification des outils de l'inspection afin d'augmenter l'impact des visites d'inspection générale de l'exercice chez les membres.

Au cours des dix (10) dernières années, la vision progressiste et la confiance que la direction générale et le Conseil d'administration ont témoignées envers nos projets, de même que la participation de nombreux bénévoles, dont les inspecteurs et les membres du CIP, a permis que des progrès et des changements importants soient apportés, non seulement à l'inspection professionnelle, mais aussi aux autres activités de l'Ordre.

Dans ce contexte, coordonner l'ensemble des activités en lien avec la surveillance de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, de la réinscription au Tableau et des stages et cours de perfectionnement dans ce contexte est un privilège et c'est en toute humilité que je remercie tous mes collaborateurs pour leur confiance.



Martine Gosselin, inh., B. Sc.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Membres du comité au 31 mars 2011 :

Josiane Mongeau, présidente
Sylvie Gagnon, vice-présidente
Martin Légaré, membre
Stéphane Aubé, membre
Colette Vacri, membre substitut
Martine Gosselin, coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

Inspecteurs au 31 mars 2011 :

Éveline Bergeron, inh.
Luc Beaudoin, inh.
Suzie Boudreault, inh.
Danielle Davidson, inh.
Caroline Dupont, inh.
Louise Pagé, inh.
Lucille Pigeon, inh.
Marie-France Potvin, inh.
Julie Roy, inh.
Dave Sheehan, inh.
Lise Vaillancourt, inh.

Information générales	
Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	6
Vérifications	
Membres visités	75
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	9
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	9
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	9
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0
Inspections	
Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	1
Rapport d'inspection particulière des compétences dressé	1
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter avec succès	
Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Décisions du conseil d'administration	
Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

DÉTAIL DE LA SURVEILLANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nombre d'établissements publics	7
Nombre d'établissements privés	5
Nombre de visites de suivi en établissement	0
Total du nombre d'établissements	12

SECTEURS D'ACTIVITÉ TOUCHÉS PAR LES VISITES DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE POUR 2010-2011

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	1
Soins critiques	2
Soins critiques, néonatalogie	0
Soins critiques pédiatriques	0
Assistance anesthésique	3
Néonatalogie (obstétrique)	0
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	5
Épreuves diagnostiques du sommeil	2
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	0
Endoscopie	0
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation)	0
Soins et services respiratoires à domicile	2
Enseignement asthme, suivi MPOC	0
Privé (équipements, soins à domicile)	2
Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements	75
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections	52
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés	35



BUREAU DU SYNDIC

Le syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au *Code des professions*, au *Code de déontologie des inhalothérapeutes* et aux autres règlements de l'OPIQ.

Activités 2010-2011

Faisant suite au rapport annuel 2009-2010, douze (12) dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2010. Nous avons été saisis de vingt-quatre (24) nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par le C.A. de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Activités du syndic

Syndic	Nombre
Syndic adjoint	1
Syndics correspondants	2

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	36
Total des membres visés par ces dossiers	36
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	3
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	13

Décisions	Nombre
De porter plainte	2
De ne pas porter plainte	23

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	Nombre
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues	Nombre
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	5
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	5

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Jugements rendus	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	1
Montant total des amendes imposées		9000 \$

ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

- Joële Larivière, inh.
Syndic
Responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes pour pratique illégale et usurpation de titre
- Francine Poirier, inh.
Syndic adjoint
- Denise Roy, inh.
Syndic correspondant
- Marie-Ève Langlois, inh.
Syndic correspondant

CONSEIL DE DISCIPLINE

Ce conseil, formé en vertu du *Code des professions*, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi. À cet effet, l'Ordre a recours aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement et d'inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration, le conseil de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, le conseil de discipline a tenu quatre (4) audiences disciplinaires et a siégé pendant quatre (4) jours. Il a été saisi de deux (2) nouvelles plaintes. Il est à noter que parmi les plaintes reçues, les deux ont été déposées par le Bureau du syndic et il n'y a eu aucune plainte privée.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic	Portées par toute autre personne
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente	2	0
Poser un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en se procurant illégalement des substances aux fins de consommation personnelle pouvant compromettre la qualité de ses services	2	0
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	2	0
Exigences du <i>Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice</i>	1	0
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	1	0
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances		0

Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Nombre de sanctions imposées par le conseil	
Nature de la sanction	
Réprimande	
Radiation temporaire ou permanente	1
Amende	
Publication d'avis	1
Déboursés	

Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions au cours du présent exercice.

Membres du conseil de discipline

M^e Diane Larose, présidente
M^e Maria Gagliardi, avocate et secrétaire du conseil
Louise Bélanger, inh.
Jocelyne Bernard, inh.
Céline Deschênes, inh.
Jean-Marc Desmeules, inh.
Chantal Doucet, inh.
Carole Gauvin, inh.
Marie-Hélène Latraverse, inh.
Linda Lessard, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'ordre devant le conseil de discipline.

Au cours de l'exercice, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.

Membres du comité de révision

Lise Bellemare, représentante du public
Denise Girard, représentante du public
Richard Di Lallo, inh.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice, dont une par conférence téléphonique. Lors de ces réunions, les discussions ont portées principalement sur le programme de formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger et le projet pilote y étant associé, ainsi que les principales modifications apportées au profil des compétences révisé de l'Alliance nationale et de l'adéquation de l'épreuve synthèse commune du programme d'inhalothérapie aux exigences nationales.

En plus, le comité a acheminé au Conseil d'administration de l'Ordre, des recommandations concernant le projet de *Règlement sur les activités de formation des inhalothérapeutes pour opérer et assurer le fonctionnement de l'équipement d'assistance pulmonaire ou circulatoire par membrane extracorporelle et l'équipement d'auto-transfusion* ainsi que le *Règlement sur le comité de formation des inhalothérapeutes*.

Les membres du comité ont établi des mandats concernant le suivi de certains dossiers pour les deux (2) prochaines années, notamment en ce qui concerne :

- le rapport sur les orientations ministérielles sur la formation initiale des inhalothérapeutes découlant de l'analyse de la profession;
- les problématiques reliées aux places de stages dans les milieux cliniques;
- les résultats découlant de l'analyse de l'offre du programme de formation d'appoint (AEC);
- l'implantation par les collèges du *Profil national des compétences* révisé;
- la conformité de l'épreuve synthèse commune du programme aux nouvelles exigences nationales;
- l'évolution de l'assistance anesthésique au Canada.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de l'intérêt qu'ils témoignent à l'amélioration de la formation des inhalothérapeutes.



Johanne Fillion, inh, B. Sc.
Présidente

Membre du comité de la formation au 31 mars 2011

Johanne Fillion, inh., B. Sc., présidente

Line Arsenault, inh.,

représentante de la Fédération des cégeps

Marie-France Bélanger,

représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle,

représentante du ministère de l'Éducation du Québec

Josée Prud'Homme,

M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire, OPIQ

COMMUNICATIONS/ RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la liberté qu'elle m'alloue dans l'accomplissement de mes fonctions. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Conseil d'administration, et à tous mes collaborateurs et collègues de la permanence pour leur soutien inconditionnel, facteur déterminant dans la réalisation des projets et dossiers qui me sont confiés.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Projet d'intervention en abandon du tabac

La formation est accessible depuis la fin septembre comme prévu. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au rapport de la coordonnatrice au développement professionnel qui, je le souligne et je l'en remercie, a fait un travail titanesque pour en arrimer toutes les composantes selon les souhaits de notre partenaire, l'INSPQ.

l'inhalo

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie. La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Ainsi, je remercie tous les auteurs et collaborateurs, notamment les enseignants des maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier par parution et qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Les mandats de la recherche publicitaire, du graphisme et de l'impression ont été reconduits et confiés respectivement aux firmes Communications Publi-Services inc., Fusion Communications & Design et à l'imprimerie Transcontinental pour une autre année.

Sondage sur la distribution de la revue

Nous avons sondé les inhalothérapeutes afin d'évaluer l'opportunité de publier la revue exclusivement sur notre site Internet. Malgré le faible taux de réponse (9,7 %), les chiffres parlent d'eux-mêmes : 91,5 % des répondants désirent avoir le choix de distribution par courriel ; 67 % apprécient avoir une version papier en main contre 33 % qui sont prêts à entreprendre un virage 100 % technologique. La distribution de *l'inhalo* se poursuivra donc par la poste. Cependant, dès le prochain exercice financier, au moment du renouvellement de cotisation, les membres pourront choisir le mode privilégié de distribution.

Semaine de l'inhalothérapeute 2010

Pour une septième année, la Semaine de l'inhalothérapeute 2010 s'est déroulée du 3 au 9 octobre dernier sous le thème *Inspirez ? Respirer ! L'inhalothérapeute, un professionnel qui inspire la vie !* Et comme chaque année dans le cadre de cet événement, se tenait le concours de la Mention d'honneur, instauré afin de souligner les initiatives locales pour faire connaître notre profession au grand public. Le comité a reçu cinq (5) candidatures de taille et souhaite donc saluer l'immense travail réalisé par tous les inhalothérapeutes impliqués, dans un contexte difficile de pénurie d'effectifs. On entend et on voit de plus en plus le mot *inhalothérapeute* à la radio et dans les journaux ces temps-ci, et ce, grâce à des professionnels engagés. Nous les remercions tous chaleureusement pour leur contribution au rayonnement de notre profession.

Le jury s'est tenu aux critères suivants : cible **grand public**, la **vulgarisation** de l'information transmise, les **différents aspects** de la profession qui ont été abordés, l'originalité de l'activité ainsi que la **visibilité** obtenue.

La Mention d'honneur 2010 a été décernée au CHU Sainte-Justine qui s'est démarqué en raison du côté original, ludique et interactif de son jeu-questionnaire géant ainsi que de la visibilité obtenue avec les ateliers de simulations RCR. Toutes nos félicitations à Isabelle Fleury, Ruth Gauthier, Nicole Laberge et leur équipe ! Une plaque ainsi que la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la CSN-FSSS leur seront remises lors du banquet de clôture de notre congrès annuel.

Je remercie les membres du comité : M^{mes} Dominique Brault du Collège de Rosemont, Marise Tétreault de l'OPIQ et M. Dominique Hébert de l'Hôpital Ste-Justine, pour leur implication et leur disponibilité.

PRODUCTION DE DOCUMENTS

À la demande de la directrice générale, j'ai procédé à la révision et la publication du rapport *La formation initiale en inhalothérapie au Québec - déficiences et insuffisances*.

Mon portfolio de développement professionnel

Après sa réalisation par la coordonnatrice au développement professionnel, j'ai eu à réviser et à publier l'outil de planification des activités de formation continue qui a été joint à l'envoi de la revue d'avril 2011 à l'intention de tous les membres.

Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres, un guide a été développé à leur intention. Il contient de précieux renseignements sur le rôle de l'Ordre, sur les droits de l'inhalothérapeute ainsi que ses obligations professionnelles et déontologiques.

Guide de pratique à l'intention des inhalothérapeutes

Prise en charge du patient adulte ventilo-assisté Guide de pratique à l'intention des inhalothérapeutes

Ce guide a finalement été envoyé aux employeurs en juin 2010. Les inhalothérapeutes désireux de se procurer un exemplaire personnel au coût de 25 \$ taxes et frais de poste inclus, peuvent en faire la demande auprès du service aux membres de l'OPIQ. Il est aussi disponible gratuitement pour téléchargement sur le site Internet dans la section *Publications*.

Logotype et papeterie

Durant la période visée par ce rapport, une nouvelle identité visuelle a été élaborée par la firme Fusion Communications & Design. L'impression a été confiée à l'imprimerie Dumaine de Saint-Hyacinthe.

REPRÉSENTATIONS

15^e édition du Salon de l'éducation de Montréal

Le Salon a eu lieu à la Place Bonaventure, du 13 au 15 octobre 2010, mais, en raison de la proximité de la tenue de notre congrès annuel, l'OPIQ n'a pu y participer.

Publicités

En raison de notre abstention à participer au Salon de l'éducation de Montréal, il nous semblait judicieux d'augmenter notre visibilité dans les médias papier. Deux publicités ont été insérées dans des magazines destinés aux jeunes en âge de faire un choix de carrière. Il s'agit d'une part d'*Options Carrières pour les étudiants de niveau secondaire* (ou OC 14-17) dont la liste de circulation est extrêmement ciblée et ne contient que les écoles secondaires du Québec, et d'autre part, du magazine *Mode d'emploi*, distribué à 30 000 exemplaires à travers le réseau scolaire (écoles secondaires, cégeps, centres de formation professionnelle et carrefours jeunesse-emploi).

Stratégie et matériel promouvant la profession

Je suis en discussion avec la firme Fusion Communications & Design afin d'établir la meilleure stratégie et les meilleurs outils pour non seulement rejoindre les étudiants en choix de carrière, mais aussi pour les intéresser à la profession. Le tout sera présenté à la directrice générale pour acceptation.

CONGRÈS

Congrès 2010

Le comité organisateur du congrès s'est réuni début décembre pour faire le bilan de l'événement tenu à La Malbaie, les 15 et 16 octobre dernier. Taux de participation : 541 inhalothérapeutes inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants. La compilation des évaluations recueillies (112) a révélé une moyenne de satisfaction de 4.01 pour les activités scientifiques du vendredi et 4.32 pour celles du samedi, sur un total de 5, ainsi que 4.07 (seulement 55 personnes ont répondu à ces questions) pour l'appréciation générale du congrès 2010. Cette année, le cégep Sainte-Foy fût à l'honneur puisque la quatrième édition du concours *Place à la relève* a couronné Audrey Morneau, étudiante représentant le cégep de Sainte-Foy, en lui attribuant la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ et que, lors du banquet de clôture, madame Céline Deschênes, inhalothérapeute et enseignante au cégep de Sainte-Foy, s'est vu décerner le prix *Mérite 2010* du Conseil interprofessionnel du Québec en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de sa contribution à notre profession et au système professionnel. Aussi, monsieur Benoît Tremblay, en raison de ses nombreux travaux sur la RRRI est devenu le premier récipiendaire du Prix Elaine Trottier, assorti d'une bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ, désireuse d'encourager et de

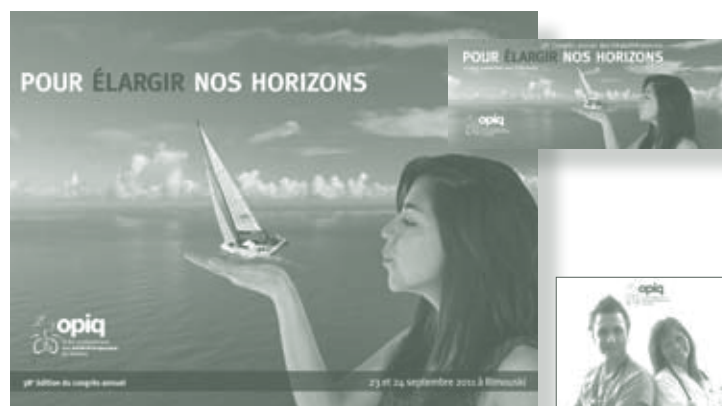
mettre en valeur l'implication professionnelle des inhalothérapeutes se démarquant dans leur pratique. Nous adressons à tous les trois nos sincères félicitations!

Congrès 2011

Pendant la période visée par ce rapport, le comité du congrès s'est réuni à deux reprises pour finaliser l'élaboration du contenu scientifique et développer la grille horaire des conférences qui a été présentée à la directrice générale pour approbation. Le comité a choisi le thème suivant: *Pour élargir nos horizons*. S'il est vrai que c'est un thème qui ressemble à certains déjà employés, les discussions au sein du comité organisateur sur la profession actuelle ont mis en lumière la nécessité de porter une réflexion, et pourquoi pas, espérer des changements d'attitudes qui ne seront pas de nature exclusivement clinique ou technique. Encore une fois, la conception graphique du visuel et de ses dérivés a été confiée à la firme Fusion Communications & Design.

Je termine en soulignant le travail accompli par les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre. Je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

Line Prévost, inh.
Coordonnatrice aux communications



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL/ RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le présent rapport fait état des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue, l'élaboration d'un guide de pratique clinique et l'analyse d'un e-portfolio de développement professionnel pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

1. FORMATION CONTINUE

1.1 *Campus OPIQ*

Ayant toujours comme intention d'offrir des activités de formations qualifiantes à l'ensemble des inhalothérapeutes québécois, les travaux relatifs au maintien et au développement du *Campus OPIQ* se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2011, plus de 2000 inhalothérapeutes, membres de l'OPIQ, étaient inscrits au *Campus OPIQ*. Ce nombre représente une augmentation de 54 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien que le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent chaque jour, il repose également sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés : Covidien et Masimo (partenaires Platine), GlaxoSmithKline, La Capitale Assurance et services financiers et AstraZeneca (partenaires Argent) ainsi que GE Santé, Biron Soins du sommeil et Elsevier Masson SAS (parrainage de formations) que l'OPIQ tient à remercier très sincèrement.

1.1.1 Activités de formation continue

Le comité de la formation continue, composé de mesdames Johanne Fillion, Martine Gosselin, Francine LeHouillier, Line Prévost ainsi qu'Anne-Marie Limoges (membre substitut) et moi-même, s'est réuni à une occasion afin d'effectuer un bilan des activités de formation disponibles et de discuter des sujets de formation à prioriser pour la prochaine année. Je les remercie pour l'intérêt et le temps qu'elles m'accordent. Leur contribution vous permet l'accès à des activités de formations *en ligne* diversifiées et de grande qualité.

Au cours de la dernière année, douze (12) nouvelles formations ont été ajoutées sur le *Campus OPIQ*. Conséquemment, au 31 mars 2011, le *Campus OPIQ* offrait à ses membres une vaste sélection de trente-six (36) formations (totalisant 63 heures) et 1919 formations avaient été complétées via le *Campus OPIQ* en cours d'année (tableau I).

Tableau I. Activités de formations complétées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont complété
OPIQ-101 Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	45
OPIQ-102 Introduction à la polysomnographie	3,0	165
OPIQ-103 La ponction artérielle radiale	1,0	201
OPIQ-104 Les infections transmissibles par le sang	3,0	100
OPIQ-105 Polysomnographie II	3,0	95
OPIQ-201 Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	3,0	75
OPIQ-202 Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince	3,0	71
OPIQ-203 La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	111
OPIQ-204 Pharmacologie 101	2,0	56
OPIQ-205 Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	47
OPIQ-206 Appel à l'action : MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	56
OPIQ-207 Syndrome respiratoire aigu post-transfusionnel	1,0	33
OPIQ-208 <i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	4
OPIQ-209 La rédaction de notes au dossier	2,0	50
OPIQ-210 La transplantation pulmonaire	1,0	26
OPIQ-301 Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales	2,5	28
OPIQ-302 L'utilisation des dispositifs d'inhalation dans les maladies pulmonaires	1,0	41
OPIQ-303 Les arythmies cardiaques	3,0	60
OPIQ-304 La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS-volet arythmies)	2,0	11
OPIQ-305 Sucré ou salé, sec ou mouillé : quelle est la bonne recette des solutés ?	1,0	23
OPIQ-306 Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle : stade I de Jones	1,0	14
OPIQ-307 Prise en charge de l'asthme en situation réelle	1,0	34
OPIQ-308 <i>Real world asthma management</i>	1,0	4
OPIQ-309 <i>Charting notes to the medical file</i>	2,0	1
OPIQ-310 Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle des inhalothérapeutes	2,5	195

OPIQ-401	Apnée complexe et sevrage difficile de la PPC	1,0	31
OPIQ-402	Le <i>damage control</i> chez les polytraumatisés	1,0	23
OPIQ-403	L'oxymétrie transcutanée: un nouveau champ d'activité pour les inhalothérapeutes	1,0	8
OPIQ-404	<i>Lung clearing index, an old idea with new implications</i>	1,0	2
OPIQ-405	L'auscultation pulmonaire	4,0	33
OPIQ-406	Le laser	1,5	3
OPIQ-407	Comprendre la filtration	0,5	150
OPIQ-408	L'interprétation des gaz artériels	2,0	17
OPIQ-409	<i>Anemia: what you need to know</i>	1,5	59
OPIQ-410	Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	27
OPIQ-411	<i>Oxygen targeting and retinopathy of prematurity prevention</i>	1,5	20

Questionnaire de la revue *l'inhalo* complété entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 (format papier ou en ligne)

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont complété
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25.3	1,0	3
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25.4	1,0	8
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26.1	1,0	18
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26.2	1,0	19
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26.3	1,0	13
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26.4	1,0	27
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27.1	1,0	199
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27.2	1,0	265
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27.3	1,0	276
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27.4	1,0	189

1.1.2 Communication

Parce que septembre 2010 allait marquer le troisième anniversaire du *Campus OPIQ*, une vaste étude de population a été réalisée à l'été 2010. Basé sur le fait que nous n'apprenons pas tous de la même façon (tant en présentiel qu'en virtuel) et que différents outils pédagogiques sont disponibles pour différents styles d'apprenants *en ligne*, ce sondage nous a permis de mieux connaître les apprenants (et futurs apprenants) du *Campus OPIQ*. Satisfait du taux de réponse, il nous a conséquemment été permis de dresser un portrait de nos apprenants virtuels, lequel a fait l'objet d'une publication dans la revue *l'inhalo* (Vol. 27, N° 4, janvier 2011). Que tous les inhalothérapeutes qui ont pris quelques minutes de leur précieux temps pour répondre à ce sondage virtuel en soient remerciés.

1.1.3 Pratique collaborative

Depuis l'ouverture des portes virtuelles du *Campus OPIQ* (septembre 2007), le *Forum général* de discussions et les *Boîtes à questions* (BAQs) du *Campus OPIQ* ont été visités régulièrement par les inhalothérapeutes. Destinés, *a priori* au partage de connaissances, procédures et expériences ainsi qu'à la recherche d'informations par les membres, les commentaires recueillis au cours de la dernière année, nous ont permis de croire aux bénéfices d'un tel outil dans l'amélioration de la qualité de la pratique clinique des inhalothérapeutes.

1.1.4 Accès privilégié

En février dernier, l'OPIQ a ouvert les portes virtuelles de son *Campus OPIQ* et a offert un accès privilégié à la formation OPIQ-405 : L'auscultation pulmonaire (version étudiante) aux enseignants et étudiants des sept maisons d'enseignement qui offrent le programme d'inhalothérapie au Québec. Au 31 mars 2011, ce sont plus de 230 étudiants qui ont bénéficié de cette première collaboration entre deux institutions d'enseignement et l'OPIQ. Considéré tel un soutien pédagogique de qualité pour les enseignants et les étudiants, l'OPIQ est heureux de contribuer ainsi à la formation initiale de ses futurs membres.

1.1.5 Représentations et promotion du Campus OPIQ

- Conférencière invitée au 78^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (mai 2010);
- Conférencière invitée au 5^e Forum international francophone de pédagogie des sciences de la santé (juin 2010);
- Conférencière invitée à une activité du Forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) (octobre 2010);
- Présentation aux membres de l'Alliance nationale des organismes de réglementation de la thérapie respiratoire (octobre 2010).

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation, externes à l'OPIQ, ont été reconnues aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*. Une liste (mise à jour régulièrement) de ces activités de formation est disponible pour consultation à partir du *Campus OPIQ*.

1.3 Vérification de pièces justificatives (attestation de participation à une activité de formation continue)

Ciblant, *a priori*, la période de référence 2008-2010, 72 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une vérification au cours de cet exercice financier.

2. ÉLABORATION D'UN GUIDE DE PRATIQUE CLINIQUE

2.1 Prise en charge du patient adulte ventilato-assisté

Disponible depuis juin 2010, ce guide de pratique clinique a fait l'objet d'une publicité auprès de nos membres, et ce, par le biais de la revue *l'inhalo* et du bulletin mensuel *l'Ordonnée*.

Permettez-moi de remercier très sincèrement madame Nancy Breton pour son expertise et sa vision de l'assistance ventilatoire en contexte de soins critiques et pour le temps consacré à la recherche ainsi qu'à la rédaction et la révision du guide.

2.2 Les soins du sommeil (du dépistage au suivi thérapeutique)

Un guide de pratique clinique portant sur les troubles du sommeil est en cours d'élaboration. Les travaux de recherche et de rédaction ont été confiés à mesdames Anne-Marie Laurin, inhalothérapeute au CHUM Hôtel-Dieu de Montréal, Louise Auger, inhalothérapeute à l'hôpital Cité-de-la-Santé du CSSS de Laval, Johanne Gravel, inhalothérapeute à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et Annie Mathieu, chercheuse au CHUM, Hôtel-Dieu de Montréal.

Je les remercie très sincèrement pour leur expertise ainsi que leur disponibilité dans la réalisation de ce projet de l'OPIQ.

3. ANALYSE D'UN e-PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En étroite collaboration avec ma collègue, Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information, nous avons effectué l'analyse d'un e-portfolio de développement professionnel. Concrètement, l'exercice fut l'occasion de rencontrer certains organismes de réglementation, utilisateurs d'un tel outil d'amélioration de la qualité de la pratique clinique et d'effectuer un projet pilote auprès de quelques inhalothérapeutes cliniciens issus de divers milieux (public, privé, francophone, anglophone, etc.). Portés par le fruit de notre recherche et de

nos réflexions ainsi que des commentaires reçus des participants au projet pilote, les résultats obtenus ont été présentés aux administrateurs de l'Ordre en avril dernier.

Les inhalothérapeutes participant au projet pilote sont mesdames Mélanie Bergeron, Cécile Desormeaux, Josianne Fréchette, Donna Simoneau, Marie-Claude Beaulieu, Mylène Bissonnette et Magaly Sanchez ainsi que monsieur Olivier Terriault que nous remercions très sincèrement pour leur participation et leur importante contribution, lesquelles nous ont permis de compléter notre travail d'analyse.

En conclusion au présent rapport, j'ajouterai ces quelques mots.

Considérant chacune de mes réalisations le fruit d'un travail d'équipe, je désire adresser mes plus sincères remerciements également à mes collègues de la permanence, tout particulièrement mesdames Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information et Line Prévost, coordonnatrice aux communications, pour leur importante contribution à la réalisation des projets qui me sont confiés.

Enfin, je souhaite exprimer toute ma gratitude aux administrateurs de l'Ordre ainsi qu'à M^{me} Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire pour son soutien à l'atteinte de nos objectifs professionnels. Encore cette année, il m'aura été permis de contribuer à des projets stimulants, de poursuivre les travaux entrepris sur le *Campus OPIQ* et son développement, et ce, au seul bénéfice des inhalothérapeutes et de leurs usagers.



Marise Tétreault, inh.
Coordonnatrice au développement professionnel

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au Tableau

Membres actifs	3300
Membres hors Québec	14
Membres non actifs	349
Total :	3663

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	3102
Masculin	561

Inscriptions au Tableau

Renouvellement	3401
Premières inscriptions	194
Réadmissions	62
Permis restrictif temporaire (1 ^{re} inscription)	1
Permis temporaire (1 ^{re} inscription)	1
Permis sur permis (1 ^{re} inscription)	4
Total :	3663

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	361,00 \$
Membres non actifs	202,00 \$
Membres hors Québec	341,00 \$

Radiations du Tableau

Abandon	6
Non-paiement	60
Retraite	29
Décès	1

Répartition régionale

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	173
Montréal	1217
Laval/Laurentides/Lanaudière	392
Montréal	505
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord	203
Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-St-Laurent/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	718
Mauricie/Centre-du-Québec	205
Estrie	195
Hors Québec	55

Répartition des champs de pratique

Administration	109
Assistance à la ventilation	784
Assistance anesthésique	1083
Cardiologie et hémodynamie	82
Centre d'enseignement sur l'asthme	90
Clinique antidouleur	11
Électrophysiologie-neurologie	44
Enseignement en premiers soins (RCR)	18
Laboratoire physiologie respiratoire	292
Polysomnographie	159
Recherche	35
Rééducation respiratoire	68
Soins à domicile (épreuves diagnostiques)	31
Soins à domicile (soins généraux)	359
Soins à domicile (VAP)	45
Soins cardiorespiratoires généraux	1889
Autre	133

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS

28

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

M^e Andrée Lacoursière, avocate,
adjointe à la direction générale

Joële Larivière, inh.,
syndic

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

Francine Beaudoin,
coordonnatrice aux technologies de l'information

Clémence Carpentier,
secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Debhia Boumala,
secrétaire à l'accueil et services aux membres

SUPPORT INFORMATIQUE

Frédéric Maitre, consultant en informatique

Sam Roy, Connexence

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications,
responsable

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

M^e Andrée Lacoursière, avocate,
adjointe à la direction générale

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

France St-Jean, inh.

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

Collaboratrices

Joële Larivière, inh.,
syndic

Clémence Carpentier,
secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Debhia Boumala,
secrétaire à l'accueil et services aux membres

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Publications

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Collaborateurs

Céline Beaulieu, inh., B. A.,
présidente

Jasmine Beaudet, inh.

D^{re} Geneviève Bécotte

Stéphane Delisle, inh.

Céline Deschênes, inh.

D^r Claude Cyr

Carole Gauthier, inh.

Josée Gobeil, inh.

Michel Grosbois

M^e Andrée Lacoursière, avocate,
adjointe à la direction générale

Bernard Marin, conseiller financier

Louise Michaud, inh.

France St-Jean, inh.

Marise Tétreault, inh.

Michèle Tremblay, inh.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

Communications

Céline Beaulieu, inh. B. A.,
présidente

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin, Sphère Communication

COMITÉ AD HOC – SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications,
responsable

Dominique Brault, inh.

Dominique Hébert, inh.

Marie-Hélène Robert, inh.

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

FORMATION CONTINUE

Marise Tétreault,
coordonnatrice au développement professionnel,
responsable

Johanne Fillion, inh., B. Sc.,
administratrice

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Francine LeHouillier, inh.,
administratrice

Anne-Marie Limoges, inh. (membre substitut)

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CA
S.E.N.C.R.L.

29

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution des soldes des fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fonds d'administration générale

Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Formation continue	Annexe A
Équivalence	Annexe A
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	Annexe B
Frais généraux	Annexe C



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
S.É.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lavallée Binette Brière Ouellette CA, s.e.m.r.l.

¹

Saint-Eustache, le 27 juin 2011

¹ Par: Manon Binette, CA auditeur



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
S.E.M.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2011

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2011	TOTAL 2010
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 350 341 \$	- \$	1 350 341 \$	1 283 803 \$
Administration et autres	71 739	-	71 739	55 821
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	227 618	-	227 618	237 527
Formation continue	79 324	-	79 324	79 704
Équivalence- subventions et droits	45 745	-	45 745	56 501
Droits d'examens	900	-	900	-
Publicité - <i>l'inhalo</i>	74 053	-	74 053	78 612
Projet d'abandon du tabac - subvention	9 389	-	9 389	62 304
Revenus de placements	18 595	8 634	27 229	23 624
Ristournes	-	26 537	26 537	24 889
	1 877 704	35 171	1 912 875	1 902 785
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	986 400	-	986 400	886 628
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	142 918	-	142 918	158 995
Syndic	202 620	-	202 620	207 860
Discipline et autres	24 702	-	24 702	44 668
Formation continue (annexe A)	96 087	-	96 087	117 982
Équivalence (annexe A)	22 875	-	22 875	46 302
Projet d'abandon du tabac	647	-	647	62 304
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel (annexe B)	215 276	-	215 276	200 342
Revue - <i>l'inhalo</i>	76 615	-	76 615	73 968
Développement	59 778	-	59 778	18 886
Pertes (gains) sur cessions de placements	(2 195)	-	(2 195)	26 284
	1 825 723	-	1 825 723	1 844 219
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	51 981 \$	35 171 \$	87 152 \$	58 566 \$

Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
SÉNCAL

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2011

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE-RESPONSABILITÉ	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTATIONS			
SOLDES AU DÉBUT	52 835 \$	647 853 \$	355 636 \$	1 056 324 \$	997 758 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(44 596)	96 577	35 171	87 152	58 566
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS - NETTES DES SUBVENTIONS AFFÉRENTES	44 637	(44 637)	-	-	-
	52 876	699 793	390 807	1 143 476	1 056 324
GAINS (PERTES) CUMULÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE AU DÉBUT	-	20 969	-	20 969	(32 104)
DÉCOMPTABILISATION DES PERTES (GAINS) LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE LORS DE LEUR RÉALISATION	-	(2 115)	-	(2 115)	29 536
VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE	-	14 106	-	14 106	23 537
GAINS CUMULÉS À LA FIN	-	32 960	-	32 960	20 969
SOLDES À LA FIN	52 876 \$	732 753 \$	390 807 \$	1 176 436 \$	1 077 293 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

4

BILAN

	31 mars 2011	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSABILITÉ	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE			
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	172 604 \$	- \$	172 604 \$	278 809 \$
Placements temporaires (note 3)	547 357	-	547 357	413 943
Débiteurs (note 4)	102 711	-	102 711	79 719
Frais payés d'avance	23 856	-	23 856	6 828
	846 528	-	846 528	779 299
PLACEMENTS (note 5)	132 754	-	132 754	117 132
FONDS DE RISTOURNES	-	390 807	390 807	355 636
IMMOBILISATIONS (note 6)	52 876	-	52 876	65 335
	1 032 158 \$	390 807 \$	1 422 965 \$	1 317 402 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	206 929 \$	- \$	206 929 \$	151 078 \$
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	-	-	-	9 389
Subvention reportée - MICC / formation d'appoint	2 028	-	2 028	7 078
Produits reportés	37 572	-	37 572	60 064
	246 529	-	246 529	227 609
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS (note 7)	-	-	-	12 500
	246 529	-	246 529	240 109
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	52 876	-	52 876	52 835
Non grevés d'affectations	732 753	-	732 753	668 822
Fonds de ristournes assurance-responsabilité	-	390 807	390 807	355 636
	785 629	390 807	1 176 436	1 077 293
	1 032 158 \$	390 807 \$	1 422 965 \$	1 317 402 \$

AU NOM DU BUREAU

La présidente,

La trésorière,



Céline Beaulieu, inh.



Brigitte Fillion, inh.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CA

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	87 152 \$	58 566 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	57 096	109 144
Produits du fonds de ristournes	(35 171)	(33 080)
Pertes (gains) sur cessions de placements	(2 195)	26 284
Subvention afférente aux immobilisations	(12 500)	(25 000)
	94 382	135 914
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 8)	(21 100)	120 119
	73 282	256 033
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(13 974)	(47 036)
Produits de la cession de placements	12 538	46 187
Acquisitions d'immobilisations	(44 637)	(16 231)
	(46 073)	(17 080)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	27 209	238 953
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	692 752	453 799
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	719 961 \$	692 752 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

6

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata du coût des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

37

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements à long terme et les créditeurs. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur, sauf en ce qui concerne les placements. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des placements

L'Ordre classe ses placements en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. La convention comptable suivie pour chaque catégorie de placements est la suivante :

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les placements temporaires qui sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre. Ils sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Disponibles à la vente

Il s'agit des placements que l'Ordre entend conserver à long terme et qui demeurent disponibles si les besoins de liquidités augmentaient. Ces placements sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
SÉCURITÉ

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2011, ces placements sont composés de fonds d'investissement ayant une valeur boursière de 546 592 \$ (413 723 \$ au 31 mars 2010).

4- DÉBITEURS	2011		2010	
Clients	65 213	\$	69 404	\$
Taxes de vente	37 498		3 780	
Intérêts à recevoir	-		6 535	
	102 711	\$	79 719	\$

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

5- PLACEMENTS	2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds d'investissement	99 794	\$ 132 754	\$ 96 163	\$ 117 132



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
SÉNÉGAL

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

6- IMMOBILISATIONS

	2011			2010	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Mobilier de bureau	32 004 \$	18 185 \$	13 819 \$	609 \$	
Améliorations locatives	24 805	1 550	23 255	2 715	
Matériel informatique	324 120	308 318	15 802	62 011	
	380 929 \$	328 053 \$	52 876 \$	65 335 \$	

7- SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS

La subvention reportée afférente aux immobilisations représente une subvention reçue en 2008 du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de développer un outil d'autoévaluation pour les candidats étrangers. La subvention reçue totalise 85 000 \$; de ce montant, 75 000 \$ a servi spécifiquement à l'implantation d'un outil en ligne, sur le site Internet de l'Ordre. Cette somme est présentée comme subvention reportée et est amortie au même rythme que l'outil informatique auquel elle se rapporte. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	2011	2010
Solde au début	12 500 \$	37 500 \$
Moins: montant amorti dans les résultats	(12 500)	(25 000)
Solde à la fin	- \$	12 500 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

8- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	2011	2010
Débiteurs	(22 992) \$	(3 456) \$
Frais payés d'avance	(17 028)	10 534
Créditeurs	55 851	62 293
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	(9 389)	6 596
Subvention reportée - MICC / formation d'appoint	(5 050)	7 078
Produits reportés	(22 492)	37 074
	(21 100) \$	120 119 \$

9- COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2011	2010
Encaisse	172 604 \$	278 809 \$
Placements temporaires	547 357	413 943
	719 961 \$	692 752 \$

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 414 786 \$ plus une portion des frais communs.

L'Ordre a signé un contrat de services de 5 ans, échéant en 2012, pour l'utilisation de l'outil Internet relatif à la formation continue. Les frais sont de 8 000 \$ par année. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2015, pour la location d'un photocopieur. Les frais sont de 7 128 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette & Co.
S.A.N.C.É.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

11

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2011

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

2012	2013	2014	2015	2016
55 194 \$	47 194 \$	47 194 \$	47 194 \$	44 416 \$

11- INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes des fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de ses activités afin de s'acquitter de sa mission. À cet égard, l'Ordre établit ses budgets annuels et les compare, de façon régulière, avec les résultats réels. L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en ce qui concerne le capital de son fonds général. Par contre, le fonds de ristournes assurance-responsabilité doit être maintenu à un montant minimal de 200 000 \$ en vertu du régime d'assurance-responsabilité conclu avec l'assureur.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
S.E.N.C. (L.)

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Annexe A

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS, FORMATION CONTINUE, ÉQUIVALENCE

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011		2010
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS			
Salaires et avantages sociaux	593 240	\$	509 600 \$
Réunions et assemblées	34 306		23 879
Déplacements, hébergement et représentation	8 310		6 296
Participation à des événements	1 787		3 426
Présidence	53 920		54 599
Contentieux / pratique illégale	12 671		24 366
Assurances des dirigeants	3 826		3 944
Élections	3 935		3 350
Formation des employés	5 222		6 636
Mauvaises créances	2 352		-
Quote-part des frais généraux	266 831		250 532
	986 400	\$	886 628 \$
FORMATION CONTINUE			
Honoraires	13 440	\$	23 618 \$
Frais	30 878		8 526
Quote-part des frais généraux	25 519		33 338
Amortissement des immobilisations	26 250		52 500
	96 087	\$	117 982 \$
ÉQUIVALENCE			
Honoraires	5 050	\$	6 688 \$
Frais	5 334		14 634
Amortissement des immobilisations	12 491		24 980
	22 875	\$	46 302 \$



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette & Co.
S.E.N.C. (L.)

Annexe B

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL		
Imprimerie	14 624 \$	6 375 \$
Conférenciers	8 572	13 219
Location d'équipement	23 918	18 324
Montage des kiosques	5 975	4 160
Hôtel et activités sociales	158 259	148 127
Frais remboursés	2 771	1 651
Tournoi de golf annuel	-	8 371
Comité	1 010	70
Place à la relève	147	45
	215 276 \$	200 342 \$

Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CA
S.E.N.C.R.L.

Annexe C **ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE **FRAIS GÉNÉRAUX**

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011		2010
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Assurances professionnelles	64 344	\$	60 280 \$
Loyer	75 137		87 140
Frais de bureau et fournitures	21 378		8 220
Location d'équipement	15 714		13 394
Frais informatiques	13 001		35 392
Poste et messagerie	43 104		45 145
Taxes, licences et permis	13 276		13 819
Télécommunications	14 350		12 986
Entretien et réparations	5 353		1 297
Publicité et communications	11 536		10 432
Honoraires professionnels	15 245		3 243
Rapport annuel	4 125		3 700
Abonnements	10 169		9 373
Bourses	2 000		2 000
Conseil interprofessionnel du Québec	14 614		14 185
Frais bancaires	50 628		47 141
Autres dépenses	175		745
Amortissement des immobilisations	18 355		31 664
	392 504	\$	400 156 \$
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Bureau de direction et services administratifs	266 831	\$	250 532 \$
Inspection professionnelle	38 661		44 929
Syndic	54 811		58 735
Discipline et autres	6 682		12 622
Formation continue	25 519		33 338
	392 504	\$	400 156 \$

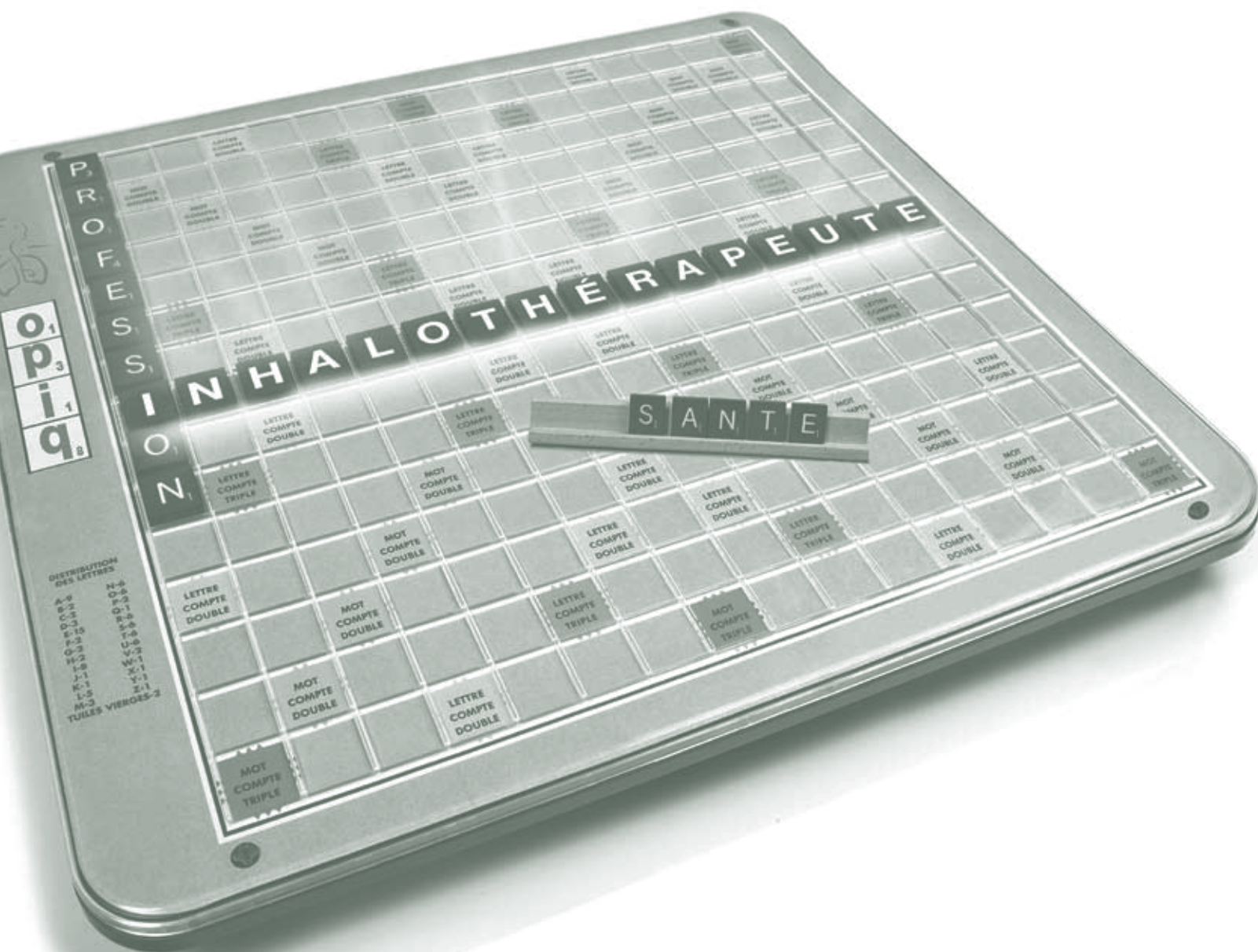
POUR ÉLARGIR NOS HORIZONS



38^e édition du congrès annuel

23 et 24 septembre 2011 à Rimouski

ON GAGNE À LE CONNAÎTRE



SEMAINE DE L'INHALOTHÉRAPEUTE
DU 2 AU 8 OCTOBRE 2011



1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029
514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca